

Un emploi de la plaque militaire angevine génère 0,25 emploi dans sa zone d'influence

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 142 • Avril 2025



L'ensemble militaire nommé « plaque angevine » comprend 19 entités du ministère des Armées implantées sur les communes d'Angers, de Montreuil-Juigné et des Ponts-de-Cé. Ces entités se répartissent en sept unités opérationnelles qui concentrent 57 % des effectifs militaires et civils, deux organismes de formation (20 %), six unités de soutien national (12 %) et quatre unités de soutien local (11 %). Pour cette étude, la plaque angevine désigne un champ restreint à 12 établissements ► encadré 1 - champ de l'étude.

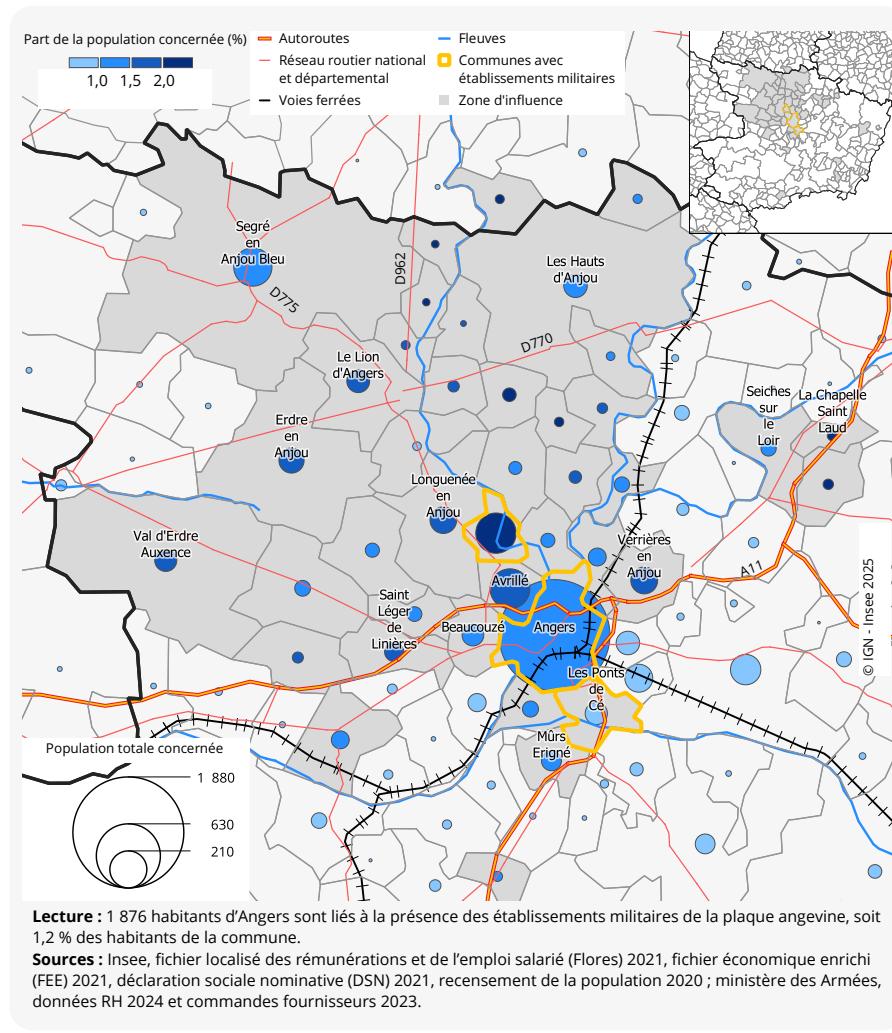
Le quart nord-ouest d'Angers forme la zone d'influence économique de la plaque angevine

Par leur présence et leur activité, les établissements militaires de la plaque angevine marquent leur empreinte sur le territoire. Ils génèrent des retombées démographiques et économiques, principalement à Angers, au nord et à l'ouest de la métropole, ainsi que dans quelques communes plus isolées à l'est et au sud. Cette influence couvre un périmètre géographique composé de 47 communes, appelé **zone d'influence** ► figure 1.

La morphologie de la zone d'influence est étroitement liée au lieu d'implantation des sites de la plaque angevine. En effet, les sites militaires localisés dans les trois communes d'Angers, de Montreuil-Juigné et des Ponts-de-Cé incitent les personnels et leurs familles à résider plutôt à proximité.

En 2024, les établissements du ministère des Armées implantés sur la plaque angevine génèrent des retombées démographiques et économiques au sein d'une zone d'influence qui s'étend au quart nord-ouest d'Angers. Dans cette zone, la présence des 1 960 salariés militaires ou civils génère 500 emplois. Ces derniers sont principalement engendrés par la consommation quotidienne des familles. Les dépenses des établissements de la plaque angevine auprès de fournisseurs ou de prestataires de services ont un impact relativement limité localement. L'empreinte de la plaque angevine ne se limite pas à l'économie locale. Dans la zone d'influence, les enfants du personnel militaire et civil occupent à eux seuls l'équivalent de 18 classes de primaire.

► 1. Population liée à la présence de la plaque militaire angevine, selon la commune de résidence



En partenariat avec :

De plus, cette zone au nord-ouest d'Angers est bien desservie par les infrastructures routières. L'un des axes majeurs est la route départementale 775 en 2x2 voies, qui facilite les déplacements en direction de Rennes. Cet axe est complété par le carrefour routier au niveau de la commune du Lion d'Angers, avec la D962 en direction de Laval et la D770 qui assure une liaison est-ouest.

À l'inverse, malgré un réseau routier développé, le sud d'Angers est plus difficile d'accès : la présence de la Loire constitue une barrière naturelle et le franchissement par les ponts complique les déplacements aux heures de pointe. Les prix de l'immobilier y sont également plus élevés, notamment en raison de la proximité de la Loire et du vignoble d'Anjou-Saumur qui favorisent l'attrait résidentiel. Ainsi, en 2022, dans l'intercommunalité de Loire Layon Aubance (au sud d'Angers), le prix de vente médian au mètre carré des logements anciens est 14 % plus élevé que celui de l'intercommunalité des Vallées du Haut-Anjou (au nord-ouest d'Angers).

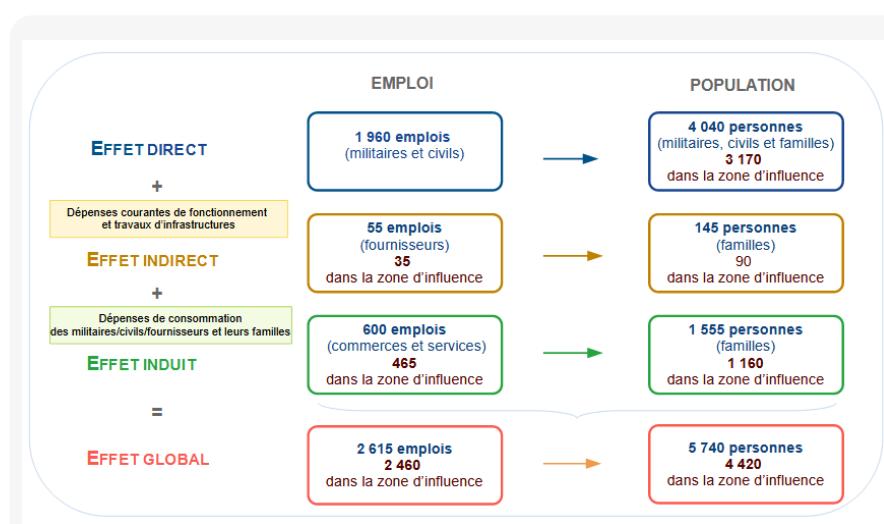
La faible implantation à l'est s'explique par la présence de plusieurs cours d'eau et de zones inondables qui limitent le développement urbain. Cependant, l'autoroute A11 et la voie ferrée permettent un accès relativement aisément à certaines communes, telles que Seiches-sur-le-Loir, commune intégrée à la zone d'influence.

Un emploi de la plaque militaire angevine engendre 0,25 emploi dans la zone d'influence

En 2024, les 1 960 emplois des établissements étudiés de la plaque angevine génèrent 500 emplois au sein de la zone d'influence ► méthode, soit un total de 2 460 emplois ► figure 2. Chaque emploi de la plaque angevine crée ainsi 0,25 emploi supplémentaire dans cette zone. Ce ratio se situe dans la moyenne de ce qui a été observé ces quatre dernières années pour d'autres sites militaires tels que le 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde, la base aérienne 115 d'Orange, la base aérienne 113 de Saint-Dizier, le 3^e régiment d'hélicoptères de combat d'Étain ou encore les entités du ministère des Armées dans les territoires alpins.

L'influence économique des 12 établissements étudiés se décompose en trois effets. L'**effet direct** comptabilise le personnel militaire et civil de la plaque angevine. L'**effet indirect** évalue l'emploi généré par les commandes passées par les établissements militaires auprès d'entreprises locales (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services).

► 2. Nombre d'emplois et population au sein des établissements militaires de la plaque angevine et dans la zone d'influence, selon les trois effets



Note : Les emplois sont localisés au lieu de travail, la population au lieu de résidence.

Lecture : Dans les Pays de la Loire, 1 960 personnes travaillent directement pour les établissements militaires de la plaque angevine. En comptant leurs familles, alors 4 040 personnes sont concernées, parmi lesquelles 3 170 résident dans la zone d'influence.

Champ : 12 établissements de la plaque angevine.

Sources : Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020 ; ministère des Armées, données RH 2024 et commandes fournisseurs 2023.

L'**effet induit** estime les emplois générés par la consommation des salariés occupant les emplois directs et indirects, ainsi que par celle de leurs familles. La combinaison de ces trois composantes constitue l'influence économique globale de la plaque angevine.

Les emplois générés représentent 1,9 % des emplois de la zone d'influence. Au sein de celle-ci, la commune de Montreuil-Juigné apparaît particulièrement dépendante économiquement de la plaque angevine : 8 % de ses salariés dépendent de la présence des établissements militaires.

Le 6^e régiment du génie, plus gros employeur de la plaque angevine

En 2024, parmi les 1 960 salariés de la plaque angevine, 1 685 sont des militaires et 275 des civils. Le 6^e régiment du génie (RG) est l'entité la plus pourvoyeuse d'effectifs : 1 231 militaires et 14 civils, soit 58 % de l'ensemble des personnels salariés. Il est également le 7^e employeur de Maine-et-Loire et le 4^e d'Angers, où il est implanté depuis plus de 130 ans. Régiment d'appui de la 9^e Brigade d'infanterie de marine basée à Poitiers, il opère sur tous les continents, dans le cadre d'opérations extérieures, de missions de souveraineté (départements et régions d'Outre-mer) mais aussi de missions intérieures (opération Sentinelle). Il peut aussi intervenir à tout moment pour porter assistance à la population en cas de catastrophe naturelle.

Davantage de militaires hommes qu'au niveau national

Le personnel militaire de la plaque angevine est très majoritairement masculin : 89 % d'hommes, une proportion stable quel que soit le grade. La part des femmes (11 %) est nettement inférieure à celle de l'ensemble des armées françaises (17 %) ► pour en savoir plus.

Le personnel militaire est composé pour moitié de militaires du rang, assimilés aux agents de catégorie C de la fonction publique d'État. Un militaire sur trois est sous-officier (équivalent de la catégorie B), et un sur six est officier (catégorie A).

En 2024, 65 % possèdent au moins un diplôme de niveau Bac et 23 % de niveau Bac+2 ou plus. Même si le corps des militaires du rang est accessible sans condition de diplôme, 55 % de ceux exerçant sur la plaque angevine sont titulaires du baccalauréat. Les officiers sont davantage diplômés (84 % ont un Bac+2 ou plus).

Les personnels militaires de la plaque angevine sont jeunes : leur moyenne d'âge est de 32 ans. Les plus jeunes sont ceux du 6^e RG (29 ans), et les plus âgés, ceux du Pôle Interarmées de Traitement du Danger des Munitions et Explosifs (49 ans). Par ailleurs, 48 % vivent en couple, et 40 % ont un enfant à charge. En lien avec leur plus jeune âge (26 ans en moyenne), les militaires du rang sont plus souvent célibataires (69 %) et seulement 21 % ont un enfant à charge. En matière d'hébergement, 36 % des militaires sont logés en caserne ou par l'institution, dont 85 « célibataires géographiques » vivant

seuls par éloignement de leur conjoint. Les autres résident à Angers (31 %), Avrillé (5 %) et Segré-en-Anjou-Bleu (4 %), commune située à plus de 40 km d'Angers.

Les personnels civils sont davantage féminisés (32 %) et plus âgés (48 ans en moyenne). Ils vivent plus souvent en couple (66 %) et 54 % ont au moins un enfant à charge. Ils sont aussi plus dispersés géographiquement : 17 % résident à Angers et 15 % à Montreuil-Juigné.

En conclusion, l'ensemble des salariés de la plaque angevine, leurs conjoints et enfants représentent 4 040 personnes. Parmi elles, 3 170 résident dans la zone d'influence et 39 % dans la seule commune d'Angers.

Les dépenses des établissements militaires ont un impact modeste sur l'emploi local

En 2023, pour les besoins de leur fonctionnement général et l'entretien des infrastructures, les établissements militaires de la plaque angevine ont commandé pour 11 millions d'euros de matériels, de fournitures et de prestations de services auprès de 450 établissements fournisseurs. Les commandes s'effectuent majoritairement via des marchés publics nationaux et bénéficient à des entreprises situées hors de la région. Seuls 170 établissements fournisseurs sont présents dans la région, dont une centaine dans la zone d'influence pour un montant de 4 millions d'euros.

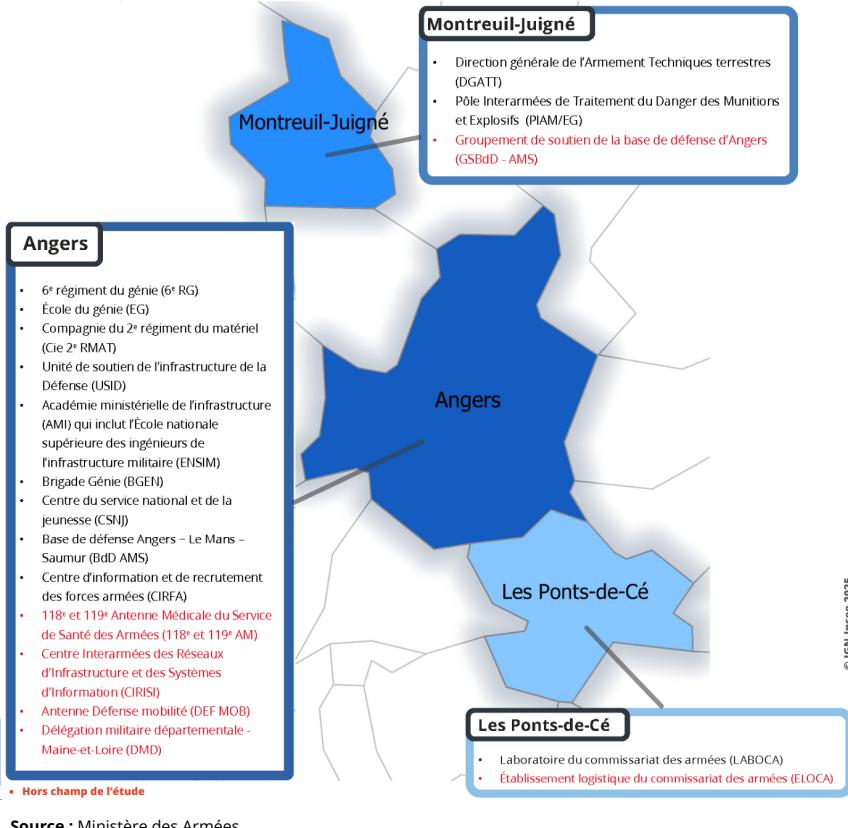
Les commandes réalisées localement concernent un grand nombre de prestataires, mais ne représentent qu'une part modeste de leur chiffre d'affaires. L'emploi indirect généré par ces commandes demeure ainsi limité. Pour autant, il est possible qu'il soit sous-estimé, du fait d'un manque de visibilité sur la sous-traitance locale issue des marchés nationaux.

Les travaux d'infrastructure, notamment dans le domaine des réseaux électriques, les prestations de service en ingénierie, analyses, essais et inspections techniques et l'entretien des espaces verts font partie des premiers postes de dépenses. D'autres dépenses sont faites dans les commerces locaux (achats de véhicules, de matériaux de construction, d'équipements industriels divers, d'équipements informatiques, etc.). Enfin, les établissements de la plaque angevine sollicitent des services en gardiennage ou en leçons de conduite. Les 35 emplois indirects générés par ces dépenses locales relèvent principalement des activités de la construction et des services aux entreprises. En tenant compte des familles des salariés, 90 personnes sont rattachées à l'effet indirect dans la zone d'influence.

► Encadré 1 – Champ de l'étude

La plaque angevine regroupe 19 établissements militaires, situés à Angers, Montreuil-Juigné et Les Ponts-de-Cé ► figure. Elle emploie près de 2 300 personnes, essentiellement des militaires. Cependant, pour des raisons liées à la disponibilité des données, cette étude porte sur un champ restreint de 12 établissements. Ceux-ci représentent 93 % des effectifs militaires et 57 % des effectifs civils, soit 86 % de l'ensemble des salariés. Ainsi, l'étude prend en compte l'intégralité des effectifs des organismes de formation, 97 % des effectifs des unités opérationnelles, 70 % de ceux des unités de soutien national et 25 % de ceux des unités de soutien local.

Implantation des établissements militaires de la plaque angevine



© INSEE-Insee 2025

Les besoins de consommation courante produisent des emplois dans le commerce et les services

La consommation des salariés de la plaque angevine et de ses fournisseurs, ainsi que celle de leurs familles, génèrent 465 emplois spécifiquement dédiés à la satisfaction de leurs besoins en alimentation, habillement, services, loisirs, logement, etc. L'effet induit sur l'emploi est atténué en raison du profil du personnel. Les hommes du rang, qui composent la majorité des effectifs, sont plus souvent jeunes, célibataires et logés gratuitement au sein des casernes. Ils dépensent ainsi moins dans l'économie locale.

De plus, les emplois induits se concentrent essentiellement dans les communes de résidence des personnels des établissements militaires. Ceci est lié au fait que le nombre d'emplois de la plaque angevine (effet direct) est plus élevé que le nombre d'emplois générés par les dépenses auprès des fournisseurs

(effet indirect) : c'est donc dans les communes où vivent les personnels des établissements militaires que la consommation est la plus élevée. Ainsi, 53 % des emplois induits se situent à Angers, 7 % à Segré-en-Anjou-Bleu, 6 % à Avrillé et 4 % à Montreuil-Juigné. Les emplois induits sont principalement occupés dans les domaines de la santé et de l'action sociale, de l'administration publique, du commerce, de la construction, de l'enseignement ou encore de l'hébergement-restauration. En tenant compte des familles des salariés, 1 160 personnes au total disposent de revenus provenant de l'effet induit.

Les enfants des salariés de la plaque angevine remplissent l'équivalent de 18 classes de primaire

Dans la zone d'influence, la population totale liée à la présence des établissements militaires (avec les trois

effets cumulés) s'élève à 4 420 personnes, soit 1,3 % des habitants de la zone en 2024.

Ces familles utilisent les services et équipements implantés localement, notamment pour l'éducation des enfants. En particulier, 750 enfants de 3 à 17 ans ont au moins un parent salarié de la plaque angevine. Du fait du jeune âge du personnel militaire, une majorité de ces enfants (53 %) sont en âge d'être scolarisés en maternelle ou en élémentaire. Ils représentent ainsi l'équivalent de 18 classes, soit 1 % des effectifs de primaire scolarisés dans la zone d'influence. À Angers, c'est l'équivalent de deux classes et demi en maternelle et de trois classes et demi en élémentaire. De plus, 19 % des enfants sont en âge d'être au lycée, et 8 % au collège. S'ajoutent 150 enfants de moins de 3 ans, susceptibles d'être gardés en crèche. À Angers, ils représentent 2 % de l'ensemble des places d'accueil offertes (établissements d'accueil du jeune enfant et accueil individuel). ●

David Morneau, Yohann Rivillon (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Méthode

Cette étude donne une estimation du nombre d'emplois et de personnes liés aux activités de la plupart des sites militaires implantés sur la plaque angevine. Faute d'informations complètes sur l'ensemble des sites et du personnel, et en l'absence de garantie sur l'exhaustivité de la sous-traitance locale issue des marchés nationaux, elle fournit une estimation à minima de leur influence économique, mesurée par l'addition de trois effets : direct, indirect et induit.

► Pour en savoir en plus

- Besnard C., Privas C.**, « Le ministère des Armées dans les territoires alpins : 22 000 personnes et 11 000 emplois dépendent de la 27^e brigade d'infanterie de montagne », Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes n° 16, novembre 2024.
- Chassard G., Rousseau L.**, « La base aérienne 113 de Saint-Dizier exerce une influence économique locale sur près de 3 800 personnes », Insee Analyses Grand Est n° 185, octobre 2024.
- Ministère des Armées**, « Place des femmes dans les armées : des progrès à poursuivre », mars 2024.

► Encadré 2 – Angers a une vocation militaire très marquée depuis le Moyen Âge

La vocation militaire d'Angers remonte au Moyen Âge, comme en témoigne l'édification d'une grande forteresse dans les années 1230. Achevé au XVI^e siècle et situé sur les rives de la Maine, cet édifice a conservé une utilisation militaire jusqu'au XX^e siècle.

L'orientation militaire de la ville se renforce au cours du XIX^e siècle, avec l'arrivée successive de régiments. En 1882, le 25^e régiment de dragons s'installe dans le quartier d'Espagne, première caserne angevine. En 1894, le 6^e régiment du génie (RG) prend ses quartiers à la caserne Éblé, érigée entre 1875 et 1881. Nouvellement construite, la caserne Desjardins accueille, en 1904, le 135^e régiment d'infanterie. Après-guerre, le 6^e RG rejoint la caserne Verneau. Cette dernière, construite au cours de la Grande Guerre, accueillait jusqu'alors le 33^e régiment d'Artillerie. Crée dans sa garnison actuelle il y a 131 ans, le régiment des Sapeurs de Marine est le seul de France à avoir cet ancrage historique, faisant de lui le régiment de tradition de la ville d'Angers.

En 1946, l'école du génie s'installe à la caserne Eblé. Depuis, bon nombre d'entités militaires ont contribué au renforcement de la garnison qui a vu d'ailleurs, à l'été 2024, la création d'une nouvelle Brigade du Génie. La plaque angevine constitue aujourd'hui le pôle d'attractivité militaire majeur au sein des Pays de la Loire et du département de Maine-et-Loire.

► Encadré 3 – Un territoire marqué par une croissance soutenue de la population et de l'emploi

Dans la zone d'influence de la plaque angevine, la croissance de la population est dynamique : entre 2015 et 2021, la population progresse à un rythme annuel moyen de +0,7 %, une croissance plus soutenue que celle du département (+0,3 %) ou de la région (+0,6 %). La zone d'influence attire les jeunes de 15 à 24 ans, qui représentent 52 % des nouveaux arrivants en 2021, souvent pour les études ou le premier emploi.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, la zone d'influence de la plaque angevine recense 320 600 habitants répartis sur 47 communes, dont 46 en Maine-et-Loire et une en Mayenne. À Angers résident 157 600 habitants : la commune concentre à elle seule la moitié de la population de la zone. Trois autres communes dépassent le seuil des 10 000 habitants : Segré-en-Anjou-Bleu, Avrillé et Les Ponts-de-Cé.

Sur le plan économique, entre 2015 et 2021, l'emploi progresse plus rapidement dans la zone d'influence (+1,8 % en moyenne par an) que dans le département (+1,5 %). Ce dynamisme est porté par le secteur tertiaire marchand, avec une croissance annuelle moyenne de 3,2 %. En raison du fort poids du secteur tertiaire, l'emploi est plus qualifié qu'au niveau départemental : la part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 18 % (contre 13 % en Maine-et-Loire), tandis que la proportion d'ouvriers est plus faible (21 %, contre 27 %). Cependant, en 2021, dans la zone d'influence, 12,7 % de la population active se déclare au **chômage**, soit 2,4 points de plus qu'en Maine-et-Loire. Cette situation s'explique en partie par le fort poids de la commune d'Angers où la part de chômeurs atteint 16,7 %. L'offre d'habitat social, généralement plus importante dans les grandes agglomérations, peut avoir tendance à concentrer des populations ayant plus difficilement accès à l'emploi.

► Définitions

La **zone d'influence** comprend 47 communes au sein desquelles au moins 1 % de la population est sous l'influence économique des entités militaires présentes sur la plaque angevine (mis à part quelques communes enclavées dans la zone et qui permettent d'en assurer la continuité géographique). La zone d'influence regroupe 77 % de la population concernée par la présence des entités militaires de plaque angevine dans les Pays de la Loire.

L'**influence économique** est la combinaison des trois effets direct, indirect et induit.

- **L'effet direct** comptabilise le personnel militaire et civil des établissements de la plaque angevine.
- **L'effet indirect** mesure les emplois des établissements réalisant les commandes des entités militaires de la plaque angevine. Pour chaque établissement, le nombre d'emplois est estimé au prorata des commandes sur son chiffre d'affaires. Les données administratives permettent aussi de localiser la résidence des salariés puis d'estimer la population de leurs familles au moyen du recensement de la population. On considère que la taille moyenne de ces familles est identique à celles qui comptent au moins un actif occupé dans la commune.
- **L'effet induit** mesure les emplois nécessaires pour satisfaire la consommation courante des salariés des entités militaires de la plaque angevine des établissements fournisseurs, ainsi que de leur famille (alimentation, habillement, logements, services, etc.). Les emplois induits ne correspondent pas à des personnes physiques mais sont des « équivalents salariés », localisés à proximité du lieu de résidence des salariés. Le recensement de la population permet d'estimer, selon la même méthode, la population et la localisation de leurs familles.

Le **chômage au sens du recensement de la population** est la part de personnes qui se déclarent au chômage dans la population active, lors du recensement. Il ne peut pas être comparé au taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) issu de l'enquête Emploi.

